

## Informations spécifiques

### 1 - IMPLANTATION :

Lieu : ARENA STADE COUVERT DE LIEVIN - CHEMIN DES MANUFACTURES - 62800 LIEVIN

RETRAIT DOSSARDS : Samedi 12 septembre (14 h-19 h) et dimanche 13 Septembre 2020 (8-10 h)

Horaire de l'épreuve : Dimanche 13 septembre 2020 - 11 h00

### 2 - QUALIFICATIONS :

Sont qualifiés les clubs qui auront réussi les performances suivantes (total des 6 athlètes d'un même club) :

- ➡ 2h30 pour l'ekiden masculin
- ➡ 2h50 pour l'ekiden masculin master
- ➡ 2h50 pour l'ekiden mixte (3 femmes et 3 hommes)
- ➡ 3h15 pour l'ekiden féminin

Cette performance devra être réalisée sur l'un des ekidens qualificatifs inscrit au calendrier des courses à labels FFA et qui se sera déroulé entre le 1er janvier 2019 et le 1<sup>er</sup> septembre 2020 inclus, incluant les championnats de France d'ekiden 2019.

Tous les athlètes doivent être licenciés FFA compétition à la veille de la compétition. Le nombre d'athlètes mutés et étrangers (chapitre 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA) admis est limité à 2 athlètes par équipe. Le critère de muté ou d'étranger s'apprécie la veille de la compétition.

La constitution des équipes peut intégrer des coureurs toutes catégories confondues à partir de la catégorie cadets. Seules une équipe masculine toute catégorie, une équipe masculine masters, une équipe mixte et une équipe féminine peuvent être engagées aux Championnats de France.

Un club dont une équipe masculine master aurait réalisé le minimum masculin toutes catégories, pourra choisir d'engager une équipe au titre de ce championnat. Il ne pourra alors engager une autre équipe au titre du championnat masters que si une équipe master de ce club a réalisé une autre performance qualificative (autre équipe sur la même compétition ou toute équipe sur une autre compétition).

La qualification est acquise au titre du club, qui peut donc engager tout athlète valablement licencié FFA compétition en son sein, même s'il n'a pas participé à la qualification.

Sauf pour la catégorie masters masculins, la constitution des équipes peut intégrer des coureurs toutes catégories confondues à partir de la catégorie cadets. Les équipes mixtes sont composées de 3 femmes et 3 hommes, l'ordre de passage est laissé au choix de l'équipe.

### 3 - ENGAGEMENTS :

Dès parution de la liste des équipes qualifiables sur [athle.fr](http://athle.fr), les clubs devront confirmer les participations sur ce même site et engager les 6 athlètes.

La date limite d'engagement est fixée au 4 septembre 2020 23h59, dernier délai: Les clubs qualifiables devront donc confirmer leur participation et engager les athlètes avant cette date.

La liste définitive des clubs engagés sera publiée sur [athle.fr](http://athle.fr) les jours suivants cette date limite.

Aucun autre mode d'engagement ne sera accepté.

Les clubs pourront modifier tout ou partie de la composition de l'équipe, ainsi que l'ordre des relayeurs (plus aucune modification ne sera possible après; 1 seule feuille de modification par équipe acceptée) le samedi 12 septembre de 14 h à 19 h ou le dimanche 13 septembre de 8 h à 10 h, dernier délai, au cours du retrait des dossards.

Les dossards seront remis au responsable de l'équipe (membre, entraîneur ou dirigeant) à la confirmation des équipes, sur présentation d'une pièce d'identité.

*Notas importants :*

- ✓ Les équipes masters seront composées d'athlètes à partir de M1 (Pas de MO).
- ✓ Tout athlète figurant dans la composition définitive de l'équipe doit être licencié FFA compétition au plus tard la veille de la compétition, à minuit.
- ✓ Tout athlète doit être à même de pouvoir présenter sa licence avec une pièce d'identité sur réquisition des juges-arbitres, des délégués techniques ainsi que lors d'un éventuel contrôle anti-dopage.
- ✓ Le nombre d'athlètes mutés et étrangers (chapitre 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA) admis est limité à 2 athlètes par équipe. Le critère de muté ou d'étranger s'apprécie la veille de la compétition.
- ✓ Il est rappelé qu'un coureur ne peut effectuer qu'un seul relais, et pour une seule équipe.
- ✓ Le port du maillot de club et du dossard catégorie complémentaire sont obligatoires.

#### **4 - QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES :**

Toute demande de qualification exceptionnelle ne pourra être faite que par les clubs, sur la base du critère fixé ci-dessous (critère sans caution) :

Avoir réalisé un podium par équipes sur un des Championnats de France (10 km, semi-marathon, marathon, ékiden et cross) durant les saisons sportives N et N-1.

La demande est à faire uniquement par mail ([cnr@athle.fr](mailto:cnr@athle.fr)), avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 23h59 dernier délai, en utilisant l'imprimé disponible sur [athle.fr](http://athle.fr)

*Tous les ékidens du 1<sup>er</sup> semestre 2020 ayant été annulé, les demandes ne répondant pas précisément au critère ci-dessus seront étudiées afin de ne pas pénaliser les clubs et les athlètes. En conséquence, la CNR pourra repêcher des équipes.*

#### **5 - ORGANISATEURS :**

LIGUE HAUTS-DE-FRANCE D'ATHLETISME  
STADIUM LILLE METROPOLE  
AVENUE DE LA CHATELLENIE - BP 30304  
59666 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX  
☎ 03 28 76 18 00  
✉ [contact@lhdfa.fr](mailto:contact@lhdfa.fr)  
🌐 <http://www.lhdfa.athle.fr>

FFA – Département des Organisations  
33 avenue Pierre de Coubertin  
75640 PARIS Cedex 13  
☎ 01 53 80 70 00  
✉ [cnr@athle.fr](mailto:cnr@athle.fr)  
🌐 <http://www.athle.fr>